



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,  
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2016, À 20H00, SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Réflexion

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #16-213  
Procès-verbal  
du 04-07-  
2016

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 04-07-2016, tel que rédigé.

Rés. #16-214  
Procès-verbal  
du 11-07-  
2016

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 11-07-2016, tel que rédigé.

Rés. #16-215  
Procès-verbal  
du 25-07-  
2016

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 25-07-2016, tel que rédigé.

Période de  
questions

La période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h10.

Rés. #16-216  
Comptes du  
mois

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2016, au montant de 230 874,18 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #16-217  
Compte du  
mois - Règl  
#13-639

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2016 du règlement #13-639 (décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres), au montant total de 12 022,07 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #16-218  
Compte du  
mois - Règl  
#16-698

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2016 du règlement #16-698 (décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas), au montant total de 20 737,35 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution  
ou annotation

Rés. #16-219  
Compte du  
mois - Règl  
#16-700

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2016 du règlement #16-700 (décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg), au montant total de 5941,04 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #16-220  
Aide  
financière -  
Ressources  
Familiales  
Côte-de-  
Beaupré

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 113 \$ à Ressources Familiales Côte-de-Beaupré dans le cadre de leur projet d'embellissement de la cour extérieure de la halte-garderie communautaire ayant pour but de sécuriser et de mettre aux normes canadiennes l'aire de jeux.

Rés. #16-221  
Mandat -  
Arpentage des  
travaux du  
rang St-  
Nicolas

Attendu que la municipalité est allée sur invitation pour l'arpentage du rang St-Nicolas;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Entreprises	Taux horaire (technicien terrain)	Taux horaire (bureau)
Techni-Arp	85,00 \$ / h	60,00 \$ / h
Groupe Geniarp	93,00 \$ / h	70,00 \$ / h

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le contrat pour l'arpentage des travaux du rang St-Nicolas à la firme Techni-Arp avec un taux horaire terrain de 85,00 \$ / h et un taux horaire bureau de 60,00 \$ / h.

Dépôt de  
certificat -  
Règlement  
#15-700

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #16-700 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg.

Rés. #16-222  
Contrat  
travaux de  
réfection du  
rang St-  
Antoine et de  
pavage du  
rang St-  
Nicolas

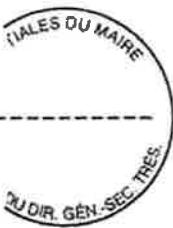
Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux de réfection du rang St-Antoine et de pavage du rang St-Nicolas;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Entreprises	Conformité	Prix (taxes incluses)
Déneigement Daniel Lachance inc.	O	347 155,26 \$
Construction St-Gelais	O	356 815,05 \$
Fernand Harvey & Fils	O	362 171,25 \$
PE Pageau	-	402 837,34 \$
Simon Thivierge & Fils inc.	-	404 536,30 \$
Excavation Lafontaine inc.	-	413 230,20 \$
EJD Construction inc.	-	430 997,21 \$
Paradis Aménagement Urbain inc	-	435 560,88 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	-	465 758,79 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;



No de résolution  
ou annotation

Que la municipalité accorde le contrat pour les travaux de réfection du rang St-Antoine et de pavage du rang St-Nicolas au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Déneigement Daniel Lachance inc. pour un montant de 347 155,26 \$ (taxes incluses) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt #16-698 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés. #16-223  
Emprunt  
temporaire -  
Règlement  
#16-698

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent la municipalité à effectuer auprès du Centre financier aux entreprises un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #16-698 décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas et prévoyant un emprunt de 700 000 \$ pour en acquitter le coût, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt #16-698 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. #16-224  
Emprunt  
temporaire -  
Règlement  
#16-700

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent la municipalité à effectuer auprès du Centre financier aux entreprises un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #16-700 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 285 000 \$ pour en acquitter le coût, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt #16-700 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. #16-225  
Invitation -  
Travaux de  
voirie (rue du  
Faubourg -  
sections 103  
et 104 au plan  
d'intervention)

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les firmes d'ingénieurs suivantes à soumissionner pour des travaux de voirie dans la rue du Faubourg (sections 103 et 104 au plan d'intervention):

- WSP Canada inc,
- AECOM,
- Tetra Tech (BPR).

Rés. #16-226  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 19 juillet 2016, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :



No de résolution  
ou annotation

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
140, rue Notre-Dame	Rénovation	#16-114
3363, avenue Royale	Bâtiment complémentaire (garage)	#16-115
5103, avenue Royale	Agrandissement d'un bâtiment complémentaire (atelier)	#16-116
85, rue du Faubourg	Bâtiment complémentaire (garage)	#16-117
26, rue de la Fontaine	Agrandissement	#16-118
144, rue de la Reine	Agrandissement	#16-119

Une condition particulière est exigée pour le permis suivant :

- 3363, avenue Royale : conditionnellement à ce que le garage existant soit démolî après les travaux.

Explication et consultation sur une dérogation mineure - 73, rue des Carouges

Rés. #16-227  
Dérogation mineure - 73, rue des Carouges

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre au 73, rue des Carouges une marge latérale de 0,78 mètre pour une remise à bois attenante au bâtiment principal alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 2 mètres.

17 personnes étaient présentes.  
Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.

Attendu la demande de dérogation mineure au 73, rue des Carouges visant à permettre une marge latérale de 0,78 mètre pour une remise à bois attenante au bâtiment principal alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 2 mètres;

Attendu qu'un permis a été obtenu en 1991 et qu'il n'est pas indiqué que la remise est attenante à la résidence;

Attendu qu'il n'y a aucune indication de marge ou d'implantation, sur la demande;

Attendu que le propriétaire est de bonne foi;

Attendu que lors de la réunion du 5 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge latérale de 0,78 mètre pour une remise à bois attenante au bâtiment principal alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 2 mètres.

Explication et consultation sur une dérogation mineure - 448, chemin des Trois-Castors

Rés. #16-228

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre de refaire le revêtement de la toiture avec la membrane élastomère pour les sections de toiture à faible pente.

17 personnes étaient présentes.  
Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.

Attendu la demande de dérogation mineure, au 448, chemin de Trois-Castors, visant à



No de résolution  
ou annotation

Dérogation  
mineure - 448,  
chemin des  
Trois-Castors

permettre de refaire le revêtement de la toiture avec la membrane élastomère la section de toiture à faible pente;

Attendu que ce type de revêtement ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés comme revêtement extérieur d'une toiture;

Attendu que ce type de matériaux est adapté pour les toitures à toit plat;

Attendu que la municipalité n'autorise pas ce type de matériaux du fait qu'elle exige que les constructions aient des toitures à versant avec des pentes minimales de 3 dans 12;

Attendu que les sections de toitures, du 448, chemin des Trois-Castors, pour lesquelles il est demandé l'autorisation d'installer de la membrane élastomère, ont une très faible pente;

Attendu qu'il y a très peu de résidences à toit plat dans la municipalité;

Attendu que ce type de demande de dérogation est peu susceptible de se répéter;

Attendu que la municipalité prévoit modifier la réglementation pour l'élastomère pour les sections de toiture à faible pente;

Attendu que lors de la réunion du 19 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre de refaire le revêtement de la toiture avec la membrane élastomère pour les sections de toiture à faible pente.

Rés. #16-229  
Demande  
CPTAQ - lot  
303

Attendu que la municipalité a reçu une demande des citoyens pour les appuyer auprès de la CPTAQ pour utiliser une partie du lot 303 à une autre fin que l'agriculture;

Attendu que la demande vise un emplacement de 5000 mètres carrés situé à plus de 325 mètres de la rue;

Attendu que l'emplacement pour lequel la demande a été formulée se localise dans une zone agricole dynamique;

Attendu que l'un des critères à rencontrer pour pouvoir obtenir une autorisation de la CPTAQ à se construire en zone agricole est qu'il n'y a pas d'espace disponible ailleurs pour se construire, sans autorisation;

Attendu qu'une partie du lot 303 situé en bordure de l'avenue Royale du côté nord, fait partie d'un îlot déstructuré pour lequel il n'est pas nécessaire d'obtenir d'autorisation de la CPTAQ pour pouvoir l'utiliser à d'autres fins que l'agriculture;

Attendu que le lot 303-P borne la zone Ad-070, identifiée au plan de zonage, qui constitue la seule zone sur le territoire de la municipalité où l'élevage de porcs est autorisé;

Attendu que les distances séparatives exigées entre une résidence et un élevage de porcs sont très sévères;

Attendu que d'autoriser une construction à limite de la zone Ad-070, aurait pour effet de restreindre encore plus le peu d'espace qui est disponible sur le territoire de la



No de résolution  
ou annotation

Rés. #16-230  
Adoption  
Règl. #16-703

municipalité pour y recevoir ce type d'élevage;

Attendu que lors de la réunion du 19 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse d'appuyer la demande auprès de la CPTAQ pour utiliser une partie du lot 303 à une autre fin que l'agriculture.

Rés. #16-231  
Adoption  
Règl. #16-704

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le règlement #16-703 modifiant le règlement #98-386 décrétant la fermeture l'hiver de la route du rang St-Édouard. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #11-618 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #16-232  
Adoption  
Projet de règl.  
#16-705

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #16-705 modifiant le règlement #11-618 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #12-628 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #16-233  
Adoption  
Projet règl.  
#16-706

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #16-706 modifiant le règlement #12-628 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Louise Thouin à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt d'un montant de 182 000 \$ pour la construction d'un bâtiment de services au lac du Faubourg. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #16-234

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;



No de résolution  
ou annotation

Acquisition  
d'une  
servitude sur  
la rue de la  
Loutre

- Que la municipalité accepte la cession en sa faveur d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage sur une partie du lot 51-8 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol tel que décrit et apparaissant à la description technique et au plan préparés par monsieur Benoît Chiasson, arpenteur-géomètre, le 12 juillet 2016 portant le numéro 13093 de ses minutes,
- Que la mairesse, madame Parise Cormier, et le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Tirage au sort

Dans le cadre de la Politique d'attribution des aides financières (volet achat d'œuvres d'art) la municipalité procède au tirage pour choisir un artiste parmi les six (6) qui ont déposé un formulaire de participation pour que la municipalité acquiert une ou plusieurs de leurs œuvres d'art en fonction du montant disponible :

- Guy Vanier,
- Céline Gilbert,
- Claire Lemieux,
- Colette Touchette,
- Geneviève Côté,
- Coline Niess.

L'artiste gagnant est Céline Gilbert.

Rés. #16-235  
Entente  
services aux  
sinistrés -  
Croix Rouge

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise monsieur François Drouin, directeur général, et madame Parise Cormier, mairesse, à signer l'Entente Services aux sinistrés avec La Société Canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec).

Rés. #16-236  
Motion de  
félicitations

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité adresse une motion de félicitations à un jeune homme de 14 ans, monsieur Félix-Olivier Moreau, de Saint-Ferréol-les-Neiges qui a participé aux jeux du Québec dans les disciplines vélo de route et vélo de montagne. Il a remporté neuf médailles, dont huit d'or, lors des épreuves. Il en était à ses deuxièmes Jeux. Ses résultats impressionnantes lui ont valu de représenter la région de la Capitale-Nationale lors de la cérémonie de clôture des jeux. Il a débuté les compétitions de vélo de route vers l'âge de 10 ans, Félix-Olivier avait décidé de commencer le vélo de montagne cette année seulement expressément pour les Jeux de cet été.

Rés. #16-237  
Motion de  
félicitations

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité adresse une motion de félicitations à Roxane Vermette, du Club cycliste Mont Sainte-Anne, qui a remporté le titre de championne nationale canadienne dans la catégorie Cadet féminin lors des nationaux ayant eu lieu à Baie-Saint-Paul dernièrement. Roxane Vermette connaît une très bonne saison 2016 de vélo de montagne. Elle est actuellement première au classement général de la Coupe du Québec. Elle est également montée sur la plus haute marche du podium à Tremblant (Québec), Horseshoe (Ontario) et Hardwood Hills (Ontario) alors qu'elle représentait le Québec dans le cadre de la Coupe Canada.

Rés. #16-238  
Motion de  
félicitations

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité adresse une motion de félicitations à monsieur Mark Cardwell. Le 7 juin dernier, monsieur Mark Cardwell a été en nomination dans quatre catégories lors du gala de la Professional Writers Association of Canada et du gala annuel du Canadian Business Media. Il est reparti avec deux prix d'or. Il a gagné le premier prix



No de résolution  
ou annotation

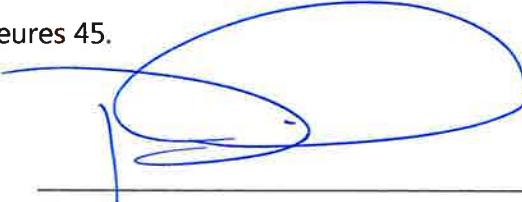
d'or dans la catégorie de la Meilleure couverture de l'actualité. L'article était en première page du Canadian Lawyer Magazine en novembre 2015 et traitait de la bâtonnière démissionnaire du Québec, Lu Chan Khuong. De plus, il a aussi remporté l'or en équipe dans la catégorie Meilleur article hors catégorie. L'article élaborait 50 profils de 50 médecins canadiens qui se sont illustrés au cours des 50 dernières années, en l'honneur du 50e anniversaire du journal The Medical Post. J'ai compris que depuis les 20 dernières années, c'est la 6e fois qu'il remporte le prix pour ce média. Monsieur Cardwell a aussi été en nomination dans deux autres catégories. Il a été nommé finaliste dans la catégorie Meilleur article de fond pour un portrait du propriétaire de Chocolats Favoris, Dominique Brown, et de son entreprise. Monsieur Cardwell, toutes nos félicitations pour l'ensemble de votre œuvre.

Période de questions

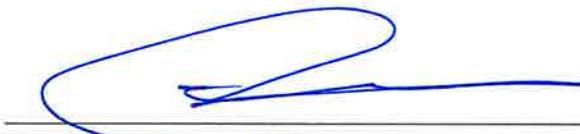
La période de questions débute à 20h38 et se termine à 20h45.

Fin de la séance

Levée de la séance à 20 heures 45.



Parise Cormier, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier